

Modification des modalités du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2010

En application de l'article 241-2 II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, la société porte à la connaissance du public les modifications du programme de rachat par la société Micropole de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2010.

Lors de sa séance du 4 mai 2011, le conseil d'administration de la société a décidé de modifier les modalités du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2010 et:

- d'augmenter le prix maximum d'achat par actions du programme de rachat d'action en cours, pour le fixer à 1,70 € maximum par action (code ISIN FR0000077570) afin de tenir compte de l'évolution récente du cours de bourse au delà du seuil maximum d'achat fixé à 1,30 € par action par le conseil d'administration du 22/09/2010 ayant mis en œuvre le programme en cours,
- d'augmenter la part maximale de capital que la société pourra acquérir pour la fixer à 9,89 % du capital, soit un maximum de 2.791.233 actions à acquérir.

Le reste du programme demeure sans changement.

Cette modification a été transmise à l'AMF. Elle est disponible gratuitement au siège social de la société au **91/95 rue Carnot, 92 300 Levallois-Perret, France** et sur le site de MICROPOLE (www.micropole.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.

À propos de Micropole | www.micropole.com

MICROPOLE est une société européenne de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation. Leader dans son domaine en France et en Suisse, le groupe est partenaire des principaux éditeurs de logiciel. MICROPOLE regroupe près de 1 200 collaborateurs et intervient auprès de 800 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). MICROPOLE possède le label « Entreprise innovante » attribué par Oséo Innovation. Le groupe est coté sur le marché Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy (Code ISIN : FR0000077570 – Code mnémo : MUN).

De plus amples informations, ainsi que le rapport financier semestriel, sont disponibles sur le site de la société : www.micropole.com

Contacts Presse

Agence Point Virgule Chrystel Libert | 01 73 79 50 63 | clibert@pointvirgule.com
Solenn Morgon | 01 73 79 50 70 | smorgon@pointvirgule.com

Micropole | Renaud Finaz | 01 74 18 74 93 | rfinaz@micropole.com
